

Les programmes de traitement à l'intention des délinquants ayant des antécédents de violence : une enquête nationale

Les démarches visant à créer des stratégies d'évaluation pour cerner les risques et les besoins des délinquants ont beaucoup évolué depuis une décennie². Ces initiatives ont abouti à la prestation de programmes de traitement précis destinés à répondre aux besoins criminogènes des délinquants. Pour répondre à ces besoins, la Direction des programmes correctionnels a créé des programmes de base (Développement des aptitudes cognitives, Maîtrise de la colère et des émotions, Vivre sans violence, Compétences parentales) et des programmes complémentaires (Programme prélibératoire pour toxicomanes). Les résultats préliminaires d'études sur l'utilité de certaines de ces interventions sont maintenant disponibles³. D'autres programmes, tels ceux destinés aux délinquants sexuels, font aussi l'objet d'évaluations étant donné que le Service correctionnel du Canada veut répondre aux préoccupations exprimées par le vérificateur général⁴ au sujet de la prestation des programmes de traitement correctionnels.

Il est indispensable d'évaluer l'efficacité des programmes pour assurer une bonne gestion correctionnelle et financière, mais d'autres facteurs ont aussi leur mérite. Cet article présente les points saillants d'une enquête nationale récente sur les programmes de traitement destinés aux délinquants ayant des antécédents de violence⁵. Les examens antérieurs des programmes publiés à l'intention des délinquants violents se sont révélés décevants⁶, mais les discussions avec le personnel sur le terrain semblent indiquer l'existence d'une multitude de programmes. Un des principaux buts de cet examen consistait à déterminer la nature et le nombre de ces programmes offerts par le Service. L'examen se veut de nature délibérément qualitatif et descriptif, son but étant de renseigner les consommateurs plutôt que de présenter une évaluation formelle des programmes. Nous estimons que l'examen de tous les programmes actuellement offerts aux délinquants violents serait utile à ceux et celles qui s'intéressent à l'intégration des programmes destinés à ces délinquants. Pour cette enquête, les programmes Maîtrise de la colère et des émotions et Vivre sans violence représentaient 31,1 % et 17,6 % respectivement de tous les programmes. Signalons qu'environ la moitié (51,4 %) des programmes examinés n'étaient pas des programmes de base. Il semble que les responsables à différents endroits les aient créés pour répondre à leurs besoins particuliers. Ces données devraient donc renseigner le Service sur l'éventail des enjeux liés aux moyens mis en oeuvre pour répondre aux besoins de traitement des délinquants violents. En tant que compilation des programmes de traitement existants, les données constituent un compendium que les employés peuvent examiner au moment de faire des recommandations au sujet du transfert et de la mise en liberté des délinquants violents qui continuent à avoir besoin de traitement.

Types de programmes

Les questionnaires d'enquête remplis au plus tard en janvier 1997 ont été codés et inclus dans l'examen. Le taux national de réponse (nombre de réponses divisé par le nombre d'endroits) était de 37,7 % (52 réponses provenant de 138 endroits). En ce qui concerne les différentes régions, les taux de réponse étaient les suivants : 28,1 % pour l'Atlantique, 51,6 % pour le Québec, 34,2 % pour l'Ontario, 38,5 % pour les Prairies et 33,3 % pour le Pacifique. Quant aux différents niveaux de sécurité, les taux de

réponse étaient de 53,9 % pour les établissements à sécurité minimale, de 72,2 % pour les établissements à sécurité moyenne, de 66,7 % pour les établissements à sécurité maximale et de 22,5 % pour les installations communautaires. De plus, 16 questionnaires reçus après la date limite pour l'entrée des données n'ont pas été inclus.

Il se peut également que les responsables à plusieurs endroits, notamment à des installations communautaires, n'offrant pas de programmes n'aient pas renvoyé de réponse nulle. Le tableau 1 renferme une ventilation des types de programmes selon les régions.

Tableau 1

Type de programme selon les régions												
	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique		Canada	
	%	(n)	%	(n)	%	(n)	%	(n)	%	(n)	%	(n)
MCE	37,5	(3)	18,2	(4)	42,9	(9)	20,0	(3)	50,0	(4)	31,1	(23)
VSV	25,0	(2)	18,2	(4)	9,5	(2)	13,3	(2)	37,5	(3)	17,6	(13)
Autres	37,5	(3)	63,6	(14)	47,6	(10)	66,7	(10)	12,5	(1)	51,4	(38)
Total	10,8	(8)	29,7	(22)	28,4	(21)	20,3	(15)	10,8	(8)	100,0	(74)

Remarque: MCE= Maîtrise de la colère et des émotions: VSV= Vivre sans violence

Un autre facteur à signaler est le niveau de sécurité auquel la plupart des programmes à l'intention des délinquants violents sont offerts (tableau 2). Les établissements à sécurité minimale incluent les pavillons de ressourcement tandis que les établissements à sécurité maximale incluent les centres de traitement et les établissements multisécuritaires. Comme on peut le voir, des programmes destinés aux délinquants violents sont offerts également à tous les niveaux de sécurité.

Tableau 2

Type de programme selon le niveau de sécurité								
	Minimale		Moyenne		Maximale		Communautaire	
	%	(n)	%	(n)	%	(n)	%	(n)
MCE	25,0	(3)	37,0	(10)	46,7	(7)	15,0	(3)
VSV	16,7	(2)	18,5	(5)	9,5	(2)	13,3	(4)
Autres	58,3	(7)	44,4	(12)	40,0	(6)	65,0	(13)
Total	16,2	(12)	36,5	(27)	20,3	(15)	27,0	(20)

Remarque: MCE= Maîtrise de la colère et des émotions: VSV= Vivre sans violence

Le questionnaire d'enquête renfermait une liste des groupes cibles ou types de délinquants auxquels les programmes étaient destinés. Il s'agissait ainsi de déterminer surtout si les programmes étaient restrictifs quant au choix des délinquants. Les répondants ont indiqué que de nombreux programmes visaient plusieurs groupes cibles, ce qui peut créer une grande hétérogénéité parmi les groupes quant aux besoins de traitement. Les répondants ont aussi signalé d'autres groupes cibles, comme les délinquants aux tendances suicidaires, les délinquants souffrant de troubles mentaux, les victimes de violence familiale et les condamnés à perpétuité, mais ces groupes correspondaient à moins de 7 % de l'ensemble. Ces données nous permettent de déterminer si les programmes en place visent les délinquants pour lesquels ils ont initialement été conçus et s'il y aurait lieu de prendre d'autres initiatives en matière de programmes compte tenu de l'importance de certains «types» de délinquants.

Critères de sélection et d'exclusion

Les répondants étaient également invités à indiquer les critères de sélection employés pour admettre des délinquants dans les programmes (voir le tableau 3). Les employés peuvent examiner ces résultats pour confirmer que le contenu des programmes permet de répondre aux besoins de traitement particuliers des délinquants admis. Il semble y avoir beaucoup de variations entre les régions en ce qui concerne les critères de sélection. Pour la plupart des programmes, on tient généralement compte de l'infraction à l'origine de la peine actuelle, mais assez peu des voies de fait antérieures ou des résultats des tests administrés avant le traitement. On peut obtenir sur demande des ventilations analogues selon le niveau de sécurité.

En ce qui concerne les critères d'exclusion, pour plus de 75 % des programmes, on exclut les délinquants qui présentent des symptômes de psychose. De même, pour 30 % des programmes, on exclut les délinquants qui ne sont guère motivés, pour 12 %, ceux qui nient avoir besoin de traitement et pour 18 %, ceux qui ont un faible niveau intellectuel. Dans le dernier cas, cela se comprend étant donné l'importance attachée dans ces programmes aux stratégies de traitement cognitives. Toutefois, l'exclusion de ces délinquants de près de 40 % des programmes signifie qu'il existerait un nouveau groupe cible pour les programmes de traitement. Des ventilations selon les régions, les niveaux de sécurité et les milieux ont été produites et seront présentées dans le rapport final.

Listes d'attente

À l'échelle nationale, il y a une liste d'attente pour 78,9 % des programmes inclus dans l'enquête. Le nombre moyen de délinquants qui attendent d'être admis dans un programme à l'intention des délinquants violents est de 40, la gamme allant toutefois de trois à 169. Les nombres de délinquants inscrits sur des listes d'attente dans les différentes régions sont les suivants : huit dans la région de l'Atlantique, 17 dans la région du Québec, 61 dans la région de l'Ontario, 33 dans la région des Prairies et 54 dans la région du Pacifique. Le nombre de délinquants en attente de traitement varie aussi selon le niveau de sécurité : il est de 14 au niveau de sécurité minimale, de 64 au niveau de sécurité moyenne et de 36 au niveau de sécurité maximale. Le milieu est aussi important en ce qui concerne les listes d'attente : installations communautaires, 11, établissements, 45.

Programmes de groupe et programmes individuels

En accord avec l'orientation prise depuis une décennie en faveur du traitement de groupe, nous avons constaté que 72,6 % des programmes étaient offerts exclusivement sous cette forme. Comme l'enquête a porté uniquement sur des programmes, nous n'avons pas inclus la thérapie individuelle, mais il y a lieu de signaler que pour 27,4 % des programmes examinés, des séances individuelles viennent compléter les séances de groupe. Des différences ont été observées entre les régions et les milieux : la région du Pacifique offre uniquement des séances de groupe tandis que dans la région des Prairies, 57,1 % des programmes comprennent des séances individuelles. Dans les autres régions, entre 13 % et 32 % des programmes comprennent des séances individuelles. Il n'y a pas de différences appréciables entre les niveaux de sécurité ni entre les programmes offerts dans la collectivité par opposition à ceux qui sont offerts en établissement.

Orientation et composantes des programmes

On ne s'étonnera pas d'apprendre que 85 % des programmes étudiés à l'échelle nationale sont basés sur un modèle d'intervention cognitivo-comportemental. Une approche psychothérapeutique serait employée dans 20,5 % des programmes, ce qui indiquerait que cette approche est intégrée dans un modèle complémentaire. De même, pour 20,5 % des programmes, l'orientation théorique serait de nature psycho-éducative. Les composantes des programmes traduisent le contenu des divers programmes de traitement. Comme c'est le cas pour les groupes cibles, il est important pour les prestataires de programmes de confirmer que le contenu de ceux-ci répond aux besoins des délinquants choisis (voir le tableau 5).

Objectifs du traitement

Les répondants ont été invités à indiquer si leur programme incluait des objectifs de traitement particuliers décrits dans la documentation. Dans ce contexte, la catégorie «autres» inclut la gestion des symptômes, le remords, la nécessité d'affronter la tendance à nier, la maîtrise du stress, l'estime de soi, les relations ou la réinsertion sociale. On peut voir au tableau 3 le pourcentage des programmes de traitement qui visent ces objectifs.

Tableau 3

Objectif du traitement selon les endroits						
Objectif du treatment	Établissement		Collectivité		Canada	
	%	n/52	%	n/20	%	n/72
Baisse de la stimulation	63,5	(33)	35,0	(7)	55,6	(40)

Résolution des problèmes	80,8	(42)	90,0	(18)	83,3	(60)
Techniques de communication	88,5	(46)	85,0	(17)	87,5	(63)
Affirmation de soi	78,8	(41)	75,0	(15)	77,8	(56)
Compréhension	92,3	(48)	90,0	(18)	91,7	(66)
Déformation cognitive	88,5	(46)	80,0	(16)	86,1	(62)
Prévention de la rechute	63,5	(44)	60,0	(12)	62,5	(45)
Autres	13,5	(7)	20,0	(4)	15,3	(11)
Remarque: donne que les catégories des réponses ne s'excluent pas mutuellement, la somme des pourcentage n'est pas égale à 100						

Durée des programmes

La durée moyenne des programmes, combinée aux renseignements sur les listes d'attente, devrait aider le personnel à examiner les ressources et à planifier des stratégies de manière à répondre le plus efficacement possible aux besoins des délinquants violents. Les programmes incluaient en moyenne 22 séances d'une durée moyenne de 2,5 heures chacune échelonnées sur 13 semaines. Cela signifie qu'on peut offrir à un endroit tout au plus trois programmes si un responsable se consacre uniquement à un programme. À l'échelle nationale, il semble qu'en moyenne, les programmes soient en place depuis 36 mois, les variations entre régions et niveaux de sécurité étant minimes.

Évolution des programmes

Malheureusement, la plupart des répondants (70 %) n'ont pu faire de commentaires sur l'évolution de leur programme. Toutefois, les autres 30 % ont signalé des changements dans le contenu des programmes (72,1 %) et la présentation des rapports (34,3 %). On a signalé des changements dans les critères d'admission pour peu de programmes (7,2 %). D'autres changements ont été signalés, notamment en ce qui concerne les procédures et les horaires (37,5 %).

Méthode

Pour de nombreux programmes, les répondants utilisent un groupe témoin (37 %) et tiennent une base de données (73,2 %). Il existe aussi un comité consultatif pour 67,1 % des programmes. Une évaluation formelle a été faite pour seulement 17 % des programmes, tandis que des résultats sont publiés dans 30 % des cas (dans 10,8 % des cas, il s'agit d'un rapport formel et dans 18,5 % des cas, d'un rapport informel), mais pour 53,8% des programmes, il semble que des évaluations soient en cours. Pour la majorité des programmes (87,7 %), il existe des manuels de traitement qui précisent le contenu (100 %), les règles (92 %), les critères d'admission (94 %), les critères de renvoi (88 %), la présentation des rapports (86 %), les travaux individuels à donner (84 %) et la batterie de tests à employer (78 %). Les répondants ont aussi signalé, bien que moins fréquemment, d'autres éléments qui sont inclus dans les manuels de traitement comme les contrats des participants, les objectifs des séances, les résumés des séances et les lignes directrices à l'intention du personnel.

Évaluation des besoins de traitement

Les prestataires de programmes ont signalé diverses stratégies employées pour évaluer les besoins de traitement. On peut voir au tableau 4 la fréquence d'utilisation de ces stratégies.

Ces données révèlent que les responsables des programmes utilisent une foule de méthodes pour déterminer les besoins de traitement. Il est toutefois décevant de constater que, d'après ces données, il semble exister seulement une relation modeste entre les plans de traitement correctionnels et la détermination des besoins de traitement des délinquants violents.

Évaluation des résultats du traitement

On a proposé aux répondants huit moyens d'évaluer les résultats du traitement. Par ordre décroissant de fréquence d'utilisation, il s'agissait des suivants : satisfaction du délinquant, jeux de rôles, questionnaire sur les connaissances, batterie de tests, interactions avec le personnel, évaluation du comportement, rendement en établissement et accusations portées en établissement. En combinant ces catégories pour produire un résultat composé, on peut conclure qu'en moyenne, les responsables des programmes utilisent quatre méthodes différentes pour évaluer les résultats du traitement.

Évaluation du risque

Nous avons procédé de plusieurs manières pour examiner comment les éléments de risque étaient intégrés aux programmes à l'intention des délinquants violents. Premièrement, les répondants ont été invités à dire si une évaluation du risque était effectuée; 83,6 % d'entre eux ont dit qu'elle l'était. Toutefois, une proportion plus faible de répondants (63,3 %) ont affirmé qu'une évaluation du risque faisait partie de l'évaluation initiale. Le risque était rarement considéré comme un élément des critères d'admission dans un programme (16,7 %). Il était en outre fréquent (53,3 % des cas) qu'on ne tienne pas compte, dans les rapports postérieurs au traitement, des évaluations du risque.

Tableau 4

Méthode d'évaluation selon les endroits						
Méthode d'évaluation	Établissement		Collectivité		Canada	
	%	n/53	%	n/19	%	n/72
Entrevue	96,2	(51)	100,0	(19)	97,2	(70)
Examen du dossier	77,4	(41)	68,4	(13)	75,0	(54)
PTC	58,5	(31)	68,4	(13)	61,1	(44)
Renseignements complémentaires	30,2	(16)	47,4	(9)	34,7	(35)

Test	62,3	(33)	47,4	(9)	58,3	(42)
Remarque: donne que les catégories des réponses ne s'excluent pas mutuellement, la somme des pourcentage n'est pas égale à 100						

Résumé

Les résultats de cette enquête sont à la fois informatifs et encourageants. Premièrement, malgré le faible taux de réponse attribuable aux contraintes de temps, on constate que les programmes offerts aux délinquants violents sont à la fois très nombreux et variés. Deuxièmement, les répondants ont signalé, pour la majorité des programmes, des objectifs de traitement pertinents et l'utilisation de divers moyens pour évaluer les besoins de traitement et des résultats du traitement. Étonnamment, presque la moitié des programmes examinés n'étaient pas des programmes de base, ce qui révèle un degré considérable d'initiative de la part du personnel sur le terrain pour répondre aux besoins de traitement. Les délinquants admis dans les programmes examinés constituent vraisemblablement un groupe hétérogène quant au type d'infractions commises. La diversité du contenu des programmes et des objectifs de traitement laisse supposer qu'on offre une intervention qui est d'une manière optimale adaptée à la population visée. Pour la plupart des questions examinées, il y avait des variantes mineures entre les régions. Mais comme les profils de délinquants varient également entre les régions, cela ne pose pas nécessairement un problème. Enfin, ces résultats semblent indiquer que les programmes devraient être mieux intégrés aux plans de traitement correctionnels et que les responsables des programmes devraient mettre davantage l'accent sur l'évaluation du risque.

-
1. 340, av.Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.
 2. MONAHAN, J. et STEADMAN, H.J. (dir.), *Violence and Mental Disorder: Developments in Risk Assessment*, Chicago, Illinois, University of Chicago Press, 1994. Voir également L.L. Motiuk, *Assessment Methods in Corrections*, communication présentée à la 4^e conférence annuelle de l'International Community Corrections Association, Austin, Texas, septembre 1996. Voir aussi C.D. Webster, G.T. Harris, M.E. Rice, C. Cormier et V.L. Quinsey, *The Violence Prediction Scheme: Assessing Dangerousness in High Risk Men*, Toronto, Canada, Centre of Criminology, Université de Toronto, 1994.
 3. MILLSON, W.A., WEEKES, J.R. et LIGHTFOOT, L.O., *Le programme prélibératoire pour toxicomanes : analyse des résultats intermédiaires et postlibératoires*, Rapport de recherche R-40, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995. Voir également D. Robinson, *L'incidence du Programme de développement des aptitudes sur la récidive après la mise en liberté des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*, rapport de recherche R-41, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.
 4. Vérificateur général du Canada, *Service correctionnel du Canada - Programmes de réadaptation à l'intention des délinquants*, Ottawa, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Canada, 1996.

5. Nous remercions les responsables des programmes qui ont répondu à l'enquête. Nous leur savons gré de leur appui et de leurs commentaires.

6. SERIN, R.C., *Le traitement des délinquants violents : examen des pratiques actuelles*, Rapport de recherche R-38, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1994. Et voir R.C. Serin et S.L. Brown, «Stratégies proposées pour améliorer les traitements offerts aux délinquants violents», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 3, 1996, p. 45-48.

7. Pour un programme, on a signalé 520 séances. Comme ce nombre était cinq fois plus élevé que le nombre suivant, nous l'avons éliminé des analyses.